



ARRETE n° 2023-001-VERT

Rue d'Anjou - ANETZ

Le Maire de la Commune de Vair sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune

CONSIDERANT que des travaux d'aménagement des espaces verts « une naissance, un arbre » doivent être effectués,

ARRETE

Article 1 : L'accès au chantier « une naissance, un arbre », Parc de l'Anjo, rue d'Anjou à Anetz, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE sera interdit aux publics :

POUR L'ANNEE 2023

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Anetz, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE, ainsi que sur le lieu des travaux.

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

A VAIR SUR LOIRE, le 3 janvier 2023

Le Maire,
Eric LUCAS

